



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES DELEGUES

PROCÈS-VERBAL N°01 REUNION DU 25 AOUT 2026 EN VISIOCONFERENCE

Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. BERNARD Benjamin
Membres en consultation par voie électronique :	Mme LECOMTE Angélique MM. BERNARD Benjamin, BONNET Franck, GILBERT Francis, ROY Jacky, SENECHAUD Loïc
Membre invité :	M. MICHEAU Anthony (CTA)
Membres excusés :	MM. BODIN Dany, GODET Jean-Pierre

Francis GILBERT remercie l'ensemble des personnes présentes à la réunion du jour à la suite de la création de cette commission des délégués au sein du district de football des Deux-Sèvres.

Rappel : La commission des Délégué(e)s du District 79 récemment constituée assurera les délégations sur une rencontre par journée en Championnat D1. Comme validé en CODIR la mise en application sera effective saison 2025/2026

Objectifs principaux :

- ❖ Répondre à la sollicitation LFNA
- ❖ Préparer de futurs candidat(e)s LFNA et pouvoir proposer, si besoin, un reclassement à des délégué(e)s LFNA

Présentation du rôle de délégué(e) et ses missions avant, pendant et après la rencontre.

Extrait document FFF :

Il ou elle représente l'instance organisatrice de la compétition : District

À ce titre, le ou la délégué(e) doit s'assurer de la coordination de l'ensemble des acteurs de la rencontre, assisté(e) par un interlocuteur du club recevant (commissaire du club).

Il ou elle veille à l'application du règlement de la compétition et établit un rapport sur des faits observés avant, pendant ou après le match.

Le ou la délégué(e) est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement de la rencontre.

Le ou la délégué(e) sera porteur d'un brassard « *DELEGUE* ».

Les délégué(e)s concernés par la mission sont : Angélique LECOMTE, Loïc SENECHAUD, Jacky ROY, Benjamin BERNARD, Francis GILBERT (occasionnellement).



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES DELEGUES

Procès-Verbal n°01 / Réunion du 25 Août 2026

Le ou la délégué(e) doit assurer l'accueil des arbitres et de l'équipe visiteuse, s'assurer que tous les acteurs repartent après la rencontre dans des conditions normales.

Le commissaire de terrain qui est un dirigeant du club recevant aura un rôle essentiel en répondant aux demandes matérielles et/ou immatérielles du ou de la délégué(e).

- Sécurisation des vestiaires et accès des secours
- Mise à disposition des ballons de match conforme
- Police et sécurisation de l'aire de jeu.
- Assistance et accompagnement des arbitres

Le ou la délégué(e) n'est pas un « *gendarme* », Il ou elle doit rappeler que le club recevant est garant de la sécurité sur son stade et que le club visiteur est garant du bon comportement de son groupe de spectateurs.

Le ou la délégué(e) n'interfère pas dans le rôle des arbitres, mais gère les bancs de touches (contenu et comportements).

Le ou la délégué(e) accompagnera l'arbitre pour toutes informations sur FMI et validera la finalisation de la FMI.

Un rapport sera établi à l'issue de chaque délégation, transmis au service administratif du District puis aux commissions compétentes si suites à donner.

Un listing des missions et échanges détaillés avec les arbitres est remis à chaque délégué(e).

Un planning pour la première partie de saison est remis à chaque délégué(e), les désignations seront notées parmi les officiels au fil des semaines.

Les frais de mission sont pris en charge par le District 79.

Une information générale sera transmise aux arbitres concernés.

Benjamin BERNARD propose aux membres de la commission qu'un groupe Whatsapp soit créé pour simplifier les échanges et les besoins.

Il est également indiqué qu'un code analytique sera mis en place pour la gestion des feuilles de frais.

Francis GILBERT remercie à nouveau l'ensemble des membres présents et la présence d'Anthony MICHEAU et Franck BONNET.

Fin de réunion : 20h30

Prochaine réunion sur convocation

Secrétaire
Benjamin BERNARD

Le Président
Francis GILBERT